

**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

PROCÈS-VERBAL

N° de résolution ou annotations

Séance ordinaire du conseil municipal

Mardi 19 décembre 2023, 19 h, au bâtiment de services du parc des Saphirs (175, rue Kildare)

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de : M. Simon St-Hilaire, Conseiller du district 1
M. Benjamin Dagar-Magnan, Conseiller du district 3
M. Mathieu Thomassin, Conseiller du district 4
M. Charles Morissette, Conseiller du district 5
Mme Michèle Dufresne, Conseillère du district 6

En l'absence de : M. Guillaume Plamondon, Conseiller du district 2

Formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme France Fortier.

En présence de la directrice générale Mme Audrey Beaulieu, de la directrice générale adjointe et trésorière Mme Ariane Tremblay et de la greffière adjointe substitut Mme Caroline Letarte.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. Ouverture de la séance

À 19 h 05, la mairesse Mme France Fortier souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19.

2. Résolution 389-12-2023 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et présenté ci-dessous:

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

SUIVI

3. Mot du conseil municipal

DÉPÔT

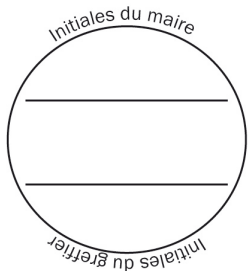
4. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
5. Dépôt du registre de dons

FINANCES

6. Adoption des comptes - Décembre 2023
7. Affectation du surplus accumulé non affecté (SANA) et des surplus accumulés affectés
8. Programme d'aide à la voirie locale - Reddition de comptes PAVL-PPA-ERL
9. Autorisation d'une demande de subvention pour le Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR)
10. Autorisation d'ajout d'un assuré additionnel au contrat d'assurances de la Ville

GREFFE

11. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2023
12. Absence d'un élu



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

13. Désignation d'un émissaire conformément à la Politique linguistique de l'État
14. Modification et désignation des membres du Comité d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels
15. Dossier ASS-026-2022 : Autorisation de règlement et d'appropriation du surplus accumulé non-affecté (SANA)
16. Autorisation de signature de l'entente sur le consentement à l'établissement d'une servitude d'aqueduc en faveur de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval sur différents lots

RÈGLEMENTS

17. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 954-24 établissant les taux de taxes pour l'année 2024
18. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 955-24 modifiant le Règlement 796-16 établissant la tarification applicable pour différents services
19. Avis motion et dépôt du projet Règlement d'emprunt Parc d'affaires 956-24 abrogeant et remplaçant le Règlement 906-22
20. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 957-24 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 900 000 \$ (parapluie 2024)
21. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 958-24 sur le traitement des élus municipaux modifiant le Règlement 853-19

APPROVISIONNEMENTS

22. Adjudication de contrat pour la prise d'appels municipaux
23. Adjudication de contrat DP2023-07 pour la captation des séances du conseil
24. Adjudication de contrat SBDL2023-15 pour les services de soutien en technologies de l'information

LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- ~~25. Ratification de l'entente portant sur l'entretien de sentiers pédestres sur le territoire de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval avec Action Sentiers Lavallois - Reporté à une séance ultérieure~~
26. Autorisation de signature pour le renouvellement de l'entente de services aux personnes sinistrées avec la Société canadienne de la Croix-Rouge
27. Autorisation de versement à la Maison des jeunes dans le cadre du programme PSM (Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité (2022-2024))

URBANISME

28. Demande de PIIA 2023-0029 pour autoriser la construction d'une aire de stationnement de plus de 150 m² au 3A, rue de la Pépinière
- ~~29. Autorisation de signature d'une Entente de principe – Petite Europe Versant Est Phase 3A – Reporté à une séance ultérieure~~
30. Contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts : 34, rue du Pivert
31. Contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts : 46, rue du Pivert
32. Contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts : Hautes-Terres

RESSOURCES HUMAINES

33. Annulation de la résolution # 323-10-22
34. Embauche de Mme Catherine Roy à titre de conseillère juridique aux affaires municipales et greffière, employée cadre, à temps plein
35. Embauche de M. Daniel Harvey à titre d'opérateur-journalier, à temps plein
36. Embauche d'Antoine Hogan à titre de surveillant-appariteur, temporaire, à temps partiel
37. Adoption de l'avenant #3 au contrat de M. Moïse Mayer
38. Confirmation d'emploi de quatre (4) pompiers et premiers répondants
39. Nomination de Mme Sophie Tremblay à titre de directrice des finances et assistante trésorière, poste cadre, à temps plein
40. Nomination de Mme Karine Daigle à titre de conseillère stratégique en communication, expérience employé et relation citoyenne, poste cadre, à temps plein

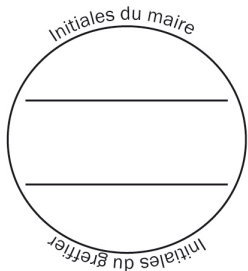
PÉRIODE DE QUESTIONS

41. Période de questions

DISPOSITIONS FINALES

42. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

3. Mot du conseil municipal

Les membres du conseil municipal prennent la parole.

DÉPÔT

4. **Résolution 390-12-2023**

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, RLRQ, c. E-2.2, tous les élus déposent leurs formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires. La greffière adjointe substitut transmettra au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), dans les délais requis, un relevé qui identifie les membres du conseil qui ont déposé cette déclaration.

5. **Résolution 391-12-2023**

Dépôt du registre de dons

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, RLRQ c., E-15.1.0.1, la greffière adjointe substitut dépose le registre de dons contenant les déclarations de dons reçus par un élu, d'une valeur supérieure à 200 \$. Aucun don n'a été déclaré pour l'année 2023.

FINANCES

6. **Résolution 392-12-2023**

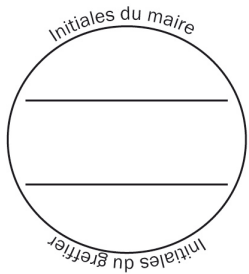
Adoption des comptes - Décembre 2023

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- De recevoir les comptes produits en date du 19 décembre 2023 au montant de 1 136 638.28 \$;
- D'autoriser le paiement des montants associés au bordereau ci-dessous :

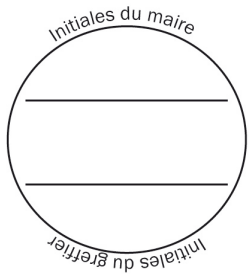
EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 19 DÉCEMBRE 2023	
9416-8945 QUEBEC INC.	1 682.77 \$
Aebi Schmidt Canada Inc.	288.40 \$
Agritex	1 354.15 \$
AIM Éco-Centre	3 245.61 \$
Air liquide Canada inc.	709.43 \$
Alimentation Sainte-Brigitte	86.99 \$
André Couture	704.50 \$
Annie Dufour	774.01 \$
Anny-Pier Verret	207.58 \$
Antirouille Métropolitain	114.96 \$
APSAM	1 321.88 \$
Article promotionnel Daniel Dupuis	88.30 \$
Asphalte Lagacé Ltée	1 669.71 \$
Atelier d'Usinage Chauveau Inc	873.67 \$
AUDREY LECLERC	675.00 \$
Automatisation JRT inc.	1 230.70 \$
Auvents W. Lecours inc.	8 657.62 \$
Avantis Coopérative	1 194.93 \$
Ayaba Ohiniba Toffa	1 557.54 \$
Batteries Expert	361.05 \$
Bell Mobilité Cellulaire	613.84 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

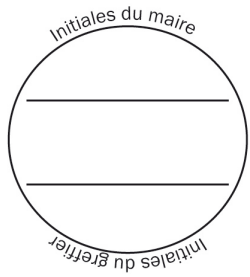
beneva	12 046.85 \$
Bilodeau Chevrolet-Buick-GMC	224.23 \$
Boivin & Gauvin Inc	2 080.09 \$
Boutin Romane	207.43 \$
Bruno Perreault	1 405.15 \$
Bureautique Inter-Rives inc.	348.38 \$
BZ INC.	1 892.49 \$
C.C.A.P.	216.15 \$
Camions international Élite Itée	276.52 \$
Canac	3 489.21 \$
Canon Canada inc.	463.64 \$
Capital Propane inc.	331.13 \$
Capitale Hydraulique	267.69 \$
Carl Courchesne	655.63 \$
Caroline Maheux	704.50 \$
Christian Beaulieu	1 000.00 \$
CIBC Costco Mastercard	0.99 \$
Cintas Canada Limitée	1 417.84 \$
Clé Dynamique Serrurier	643.84 \$
CLIMPRO INC.	2 125.33 \$
CLUB DE GOLF ALPIN INC.	10 347.75 \$
CMP MAYER INC	482.90 \$
Conseil québécois du loisir	344.93 \$
Construction C.R.D. Inc.	1 000.00 \$
Construction Richard Chabot inc.	2 258.91 \$
CP Tech	335.79 \$
Croix-Rouge canadienne	1 719.00 \$
Danielle Martel	153.40 \$
Dave Daneault	771.28 \$
Denis Guimont	136.29 \$
Desharnais centre du camion	1 704.02 \$
DH Éclairage inc.	9 571.71 \$
DHC Avocats inc.	3 814.29 \$
Diffusion culturelle SBDL	153.00 \$
Diffusion Solutions Intégrées inc.	228.80 \$
DLL financial solutions partner	409.80 \$
Dollarama S.E.C.	47.28 \$
DOLORES FORTIER	527.00 \$
Edilex	5 115.93 \$
Emco Ltée	(221.93) \$
Émergence, Stratège en Management de talents inc.	385.16 \$
Employé #302	20.30 \$
Employé #337	40.71 \$
Employé #517	10 000.00 \$
Employé #526	348.78 \$
Employé #624	1 124.95 \$
Employé #790	128.03 \$
Englobe Environnement inc.	3 289.01 \$
Entretien Commercial A.M. inc.	2 989.65 \$
Eurofins Environex	613.69 \$
Excavation et déneigement Marcel Bédard	3 012.34 \$
Expertise Sports Design LG	3 449.25 \$
Fecteau	12 727.73 \$
Flavio Vicentelo	1 200.00 \$
Fleuriste la Pousse Verte	358.15 \$
Fondaction CSN 06840	576.93 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

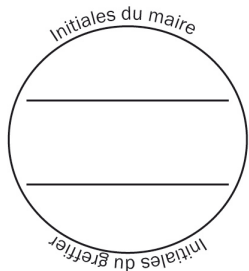
Fonds d'information sur le territoire	435.00 \$
Fournitures de bureau Denis	1 398.78 \$
FQM Assurances inc.	195 357.43 \$
Francotype-Postalia Canada Inc.	4 599.00 \$
FRANK KATHRYN	39.00 \$
Gabriel Côté	158.39 \$
Garda World	346.96 \$
GDX Ventes Inc.	36.83 \$
Gérald Smith	1 014.65 \$
Germain Cliche	10 347.75 \$
Gestock inc.	444.95 \$
GINETTE BLAIS	146.00 \$
GLS Logistics Systems Canada Ltd	26.81 \$
Graphica impression Ltée	563.38 \$
Groupe Altus Itée	1 445.10 \$
Groupe ETR	103.30 \$
Groupe financier AGA inc.	537.00 \$
Groupe Négotel inc.	789.47 \$
Groupe Pub Action	229.96 \$
GUY OLIVIER MONKA NTSIBA	256.07 \$
Harnois Énergies inc.	1 761.12 \$
HÉMI JOBIN	300.00 \$
Husky Neige Inc.	19 574.50 \$
Hydraulique J.L. Inc.	3 347.24 \$
Hydro Québec	32 533.57 \$
IGA 8162	941.08 \$
Immobec inc.	5 173.87 \$
ISABELLE BOULET	200.00 \$
JEAN-FRANCOIS ZAHNEN	472.00 \$
Jean-Philippe Parent	1 000.00 \$
JESSICA BERGERON	186.00 \$
JOCELYNE FORTIER	1 205.00 \$
Josée Poulin	1 331.75 \$
KARINE LEMERY	17.88 \$
KAROLANE DOMPIERRE	375.00 \$
Kevin Grenier	816.83 \$
La bulle boutique	932.00 \$
Laboratoires d'expertises de Québec Itée	2 561.08 \$
Larouche Remorquage inc.	297.50 \$
L'ARSENAL	1 085.17 \$
LE DOC DES PORTES Inc.	289.40 \$
Le Réseau d'information Municipale du Québec	373.67 \$
Le Vaisselier de la Capitale Inc.	792.47 \$
LÉA JOBIN	200.00 \$
Les Copies de la Capitale inc.	530.77 \$
Les Entreprises Boucher & Lortie	213.85 \$
Les entreprises L.T.	660.72 \$
Les entreprises Pierre L.Boulos inc.	275.87 \$
Les équipements L.A.V.	622.02 \$
Les Équipements TWIN inc.	32 213.70 \$
Les huiles Desroches inc.	15 172.13 \$
Les produits Opti-max inc.	857.48 \$
Librairie Renaud-Bray inc.	1 854.51 \$
L'Industrielle Alliance Groupe Financier	47 375.78 \$
Location d'outils Beauport inc.	1 876.48 \$
Location Sauvageau	1 998.27 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Lois Michaud	526.05 \$
Louise Gauthier	1 574.80 \$
Macpek Inc	(308.83) \$
Magasin Latulippe inc.	1 339.41 \$
Maison des Jeunes La Barak	19 331.47 \$
Marc-André Rousseau	995.00 \$
MARIE-EVE JOBIN	547.00 \$
Marie-Ève Thomassin	704.50 \$
Marie-Lou Dion	1 000.00 \$
Mathieu Tremblay	700.00 \$
MAUDE LANGEVIN	464.00 \$
MédiaQMI inc	637.77 \$
Melise Hébert	1 523.84 \$
Michael Verret	950.00 \$
Michel Viens	1 000.00 \$
Ministre du Revenu du Québec	80 344.42 \$
Miranet	75.00 \$
Municipalité de Lac Beauport	4 716.76 \$
Mylène Premont	780.75 \$
NATHALIE FORTIER	341.00 \$
Noémie Presse	598.72 \$
Nvira - Environnement inc	678.35 \$
OBV Charlevoix Montmorency	13 508.88 \$
Oslo Traiteur Eco Raisonnable inc.	1 412.58 \$
OUTILS PLUS M.J. INC.	283.97 \$
Panavidéo	263.30 \$
Paré, Ouellet Bigouette & associés	92.08 \$
Patricia Dufour	212.67 \$
Pause-café Soleil inc	106.64 \$
Pelletier Jessica	2 000.57 \$
PG Solutions Inc.	65 786.83 \$
Philippe Héon	1 739.94 \$
Pièces d'auto CPR INC. 0733	275.83 \$
PIÈCES D'AUTOS BOULEVARD RAYMOND INC	934.18 \$
Pier-Luc Fortin	2 020.10 \$
Pierre Provencher	150.00 \$
Placements Manuvie Incorporée	110 930.00 \$
Pro style lettrage	258.70 \$
Productions Logico	2 288.00 \$
Properformance	986.64 \$
Protection incendie PC inc.	1 672.76 \$
PUROLATOR INC.	200.33 \$
Receveur Général du Canada	36 921.27 \$
Refuge éthique de l'Arrière-Pays	176.00 \$
Réseau Biblio de la Capitale-Nationale	51.09 \$
Réseau d'experts BRH	3 121.57 \$
Robitaille Équipement inc.	3 342.90 \$
Romain Laforest	200.00 \$
Roulements Harvey Inc.	1 037.68 \$
Sani Bleu	638.11 \$
Sani Orléans inc.	12 314.15 \$
Sani-Terre Environnement inc.	58 218.18 \$
SCFP - Section locale 5187	1 657.02 \$
SCFP	2 200.46 \$
Sel Warwick	46 507.96 \$
Service FTP	800.00 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Services Ménagers Trifluviens inc. / Tapis Expert	2 215.15 \$
Servodirection D.S.G. inc.	2 884.45 \$
Shell Fleet Plus	4 541.42 \$
Signalisation Girard inc.	63 145.72 \$
Sinto Inc	434.61 \$
Société Plan de Vol -IdSide	6 348.92 \$
Société protectrice des animaux de Québec	1 422.20 \$
Société québécoise d'information juridique	17.25 \$
Solutions d'affaires Toshiba TEc Canada inc.	1 585.26 \$
SP Medical	52.87 \$
S-Pace signalétique inc	436.91 \$
SPI Santé-Sécurité inc.	1 734.73 \$
Stacy Ball	129.51 \$
Station Service Alpin inc.	3 065.95 \$
Stericycle	34.84 \$
Syndicat des pompiers et pompières du Québec	1 256.29 \$
TREMBLAY VÉRONIQUE	977.29 \$
Tyco Integrated Fire & Security	1 824.66 \$
Union des municipalités du Québec	5 721.38 \$
Uni-Recycle Inc.	81.75 \$
USD Global inc.	1 097.33 \$
VERONIQUE NORMAND	330.00 \$
Vidéotron	585.34 \$
Vigil Sécurité inc.	757.46 \$
Vincent Deshaies	2 200.00 \$
Wajax Limited	3 049.65 \$
Würth Canada Limited	1 066.01 \$
Xavier Provost	158.84 \$
Xylem Canada LP	903.70 \$
YOL Équipement Services inc.	298.83 \$
Yves Boudreault	822.27 \$
Yves Lefebvre, Arpenteur-Géomètre	2 558.19 \$

Total des effets présentés au conseil du 19 décembre 2023	1 136 638.28 \$
--	------------------------

- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la trésorière à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

7. Résolution 393-12-2023

Affectation du surplus accumulé non affecté (SANA) et des surplus accumulés affectés

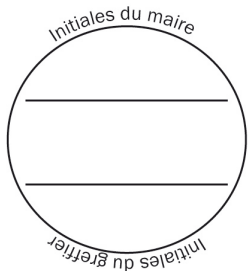
Considérant les montants disponibles dans le surplus accumulé non affecté (SANA) et dans le surplus accumulé affecté (SAA) ;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe et trésorière ;

Sur la proposition de Mme la conseillère Michèle Dufresne

Il est résolu :

- D'autoriser l'utilisation des montants suivants des surplus accumulés affectés au budget de fonctionnement courant :
- D'affecter 10 000 \$ du surplus accumulé affecté aux élections (SAA) pour couvrir les frais supplémentaires des élections partielles 2023 non budgétés;
- D'affecter 35 000 \$ du surplus accumulé affecté aux opérations de déneigement (SAA) pour couvrir les frais supplémentaires engendrés par la saison hivernale 2023 non budgétés;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- D'affecter 40 945 \$ du surplus accumulé affecté (SAA) aux dispositions des boues pour couvrir les frais supplémentaires de l'exercice 2023 non budgétés ;
- De désaffecter 155 000 \$ du surplus accumulé affecté (SAA) disposition des boues au surplus accumulé non affecté (SANA) ;
- D'affecter 470 500 \$ du surplus accumulé non affecté (SANA) pour l'équilibre budgétaire 2023 afin de couvrir les frais supplémentaires non budgétés de l'exercice 2023 ;
- D'autoriser la mairesse et la directrice générale adjointe et trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Benjamin Dagar-Magnan, M. le conseiller Charles Morissette, Mme la conseillère Michèle Dufresne

Votre contre : M. le conseiller Mathieu Thomassin

Adoptée à la majorité

8. Résolution 394-12-2023

Programme d'aide à la voirie locale - Reddition de comptes PAVL-PPA-ERL

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 2030 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023 ;

Considérant que les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville ;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- Que la Ville informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité

9. Résolution 395-12-2023

Autorisation d'une demande de subvention pour le Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR)

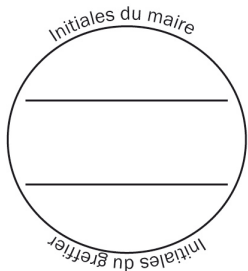
Considérant que le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route ;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) ;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

Considérant que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 500 000 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère peut atteindre 350 000 \$;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande ;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu:

- Que le conseil de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval autorise la présentation d'une demande d'aide financière ;
- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée ;
- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval certifie que la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité

10. Résolution 396-12-2023

Autorisation d'ajout d'un assuré additionnel au contrat d'assurances de la Ville

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval souhaite s'entendre avec Action Sentiers Lavallois et que cet organisme demande que les assurances et les réclamations soient prises en charge par l'assureur de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval ;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval est couverte par le contrat d'assurance émis par FONDS numéro 22045 ;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu que :

- Que le conseil municipal requière l'ajout de Action Sentiers Lavallois à titre d'assuré au contrat d'assurance émis par FONDS numéro 22045, et ce, à la condition que l'assureur de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval confirme l'admissibilité de Action Sentiers Lavallois à l'assurance et que la prime soit à la satisfaction des représentants de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval ;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

GREFFE

11. Résolution 397-12-2023

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2023

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

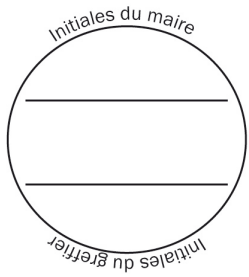
- D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2023 ;
- D'autoriser la mairesse et la greffière adjointe substitut à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

12. Résolution 398-12-2023

Absence d'un élu

Considérant que le conseiller municipal du district 2 est absent pour un motif sérieux et que cette absence pourrait se prolonger ;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- Que le conseil municipal se prévaut de l'article 317 al.3 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM) pour le conseiller municipal du district 2 et, par conséquent, son défaut d'assister aux séances du conseil municipal n'entraînera pas la fin de son mandat compte tenu que son absence est justifiée par un motif sérieux ;
- Que la mairesse veillera, mensuellement, à valider l'empêchement du conseiller municipal du district 2 d'assister aux séances du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

13. Résolution 399-12-2023

Désignation d'un émissaire conformément à la Politique linguistique de l'État

Considérant que la Charte de la langue française et la Politique linguistique de l'État s'applique aux organismes municipaux ;

Considérant que, depuis le 1er juin 2023, la ou le mandataire de la langue française devient une ou un émissaire;

Considérant que l'organisme municipal doit procéder à la désignation d'un émissaire, conformément à la Politique linguistique de l'État ;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- De désigner Mme Karine Daigle, Conseillère stratégique aux communications, expérience employé et relation citoyenne à titre d'émissaire ;
- D'autoriser la directrice générale à signer le formulaire de désignation d'émissaire ;
- Que la présente résolution et le formulaire de désignation soit transmis au ministère de la Langue française.

Adoptée à l'unanimité

14. Résolution 400-12-2023

Modification et désignation des membres du Comité d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

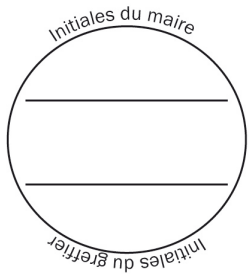
Considérant que l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et à la protection des renseignements personnels* (Loi sur l'accès) prévoit qu'un Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels est chargé de soutenir l'organisme public dans l'exercice de ses obligations en vertu de la Loi ;

Considérant que l'article 8.1 de la Loi sur l'accès prévoit que ce Comité relève du directeur général et qu'il se compose de la personne responsable de l'accès aux documents, de celle responsable de la protection des renseignements personnels et de toute autre personne dont l'expertise est requise, incluant le cas échéant, le responsable de la sécurité de l'information et le responsable de la gestion documentaire;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la résolution # 354-11-2023 afin de mettre à jour la liste des membres du comité et leur désignation;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

- Que le conseil municipal nomme les membres suivants afin qu'ils siègent sur ce comité à titre de membres, et ce, à compter du 19 décembre 2023 :
- Mme Catherine Roy : à titre de responsable de l'accès aux documents (RAD) et responsable de la protection des renseignements personnels (RPRP) ;
- Mme Audrey Beaulieu : direction générale, ressources humaines ;
- Mme Sabrīna Deschamps : approvisionnement et informatique ;
- Mme Karine Daigle : communications ;
- M. Vincent Bourassa : employé sénior BZ, soutien informatique.
- D'autoriser la mairesse à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

15. Résolution 401-12-2023

Dossier ASS-026-2022 : Autorisation de règlement et d'appropriation du surplus accumulé non-affecté (SANA)

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- D'autoriser le règlement du dossier ASS-026-2022 conformément aux documents afférents ;
- D'autoriser une appropriation du surplus accumulé non-affecté (SANA) afin régler le dossier ASS-026-2023 conformément aux documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

16. Résolution 402-12-2023

Autorisation de signature de l'entente sur le consentement à l'établissement d'une servitude d'aqueduc en faveur de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval sur différents lots

Considérant que la Ville prévoit effectuer différents travaux d'entretien et de réparation sur son réseau de distribution d'eau (aqueduc) ;

Considérant que ces travaux pourraient nécessiter de se doter de servitudes d'aqueduc sur différents lots par actes notariés ;

Considérant que les démarches administratives et légales entourant la création de servitudes d'aqueduc occasionnent des lourdeurs administratives et de longs délais;

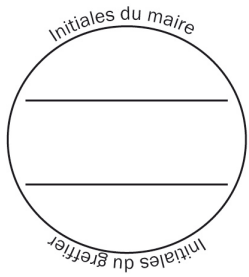
Considérant qu'il y a lieu de désigner des signataires pour ces actes officiels pour les prochaines années ;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu que :

- D'autoriser la directrice générale ou, en son absence, la directrice générale adjointe à signer tous les actes notariés pour l'établissement de servitudes d'aqueduc à intervenir à compter du 19 décembre 2023, et ce, pour une période de quatre (4) ans.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

17. Résolution 403-12-2023

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 954-24 établissant les taux de taxes pour l'année 2024

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mme Michèle Dufresne donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement 954-24 établissant les taux de taxes pour l'année 2024. Le projet de règlement est présenté et déposé.

18. Résolution 404-12-2023

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 955-24 modifiant le Règlement 796-16 établissant la tarification applicable pour différents services

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mme Michèle Dufresne donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement 955-24 modifiant le Règlement 796-16 établissant la tarification applicable pour différents services. Le projet de règlement est présenté et déposé.

19. Résolution 405-12-2023

Avis motion et dépôt du projet Règlement d'emprunt Parc d'affaires 956-24 abrogeant et remplaçant le Règlement 906-22

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mme Michèle Dufresne donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement d'emprunt Parc d'affaires 956-24 abrogeant et remplaçant le Règlement 906-22. Le projet de règlement est présenté et déposé.

20. Résolution 406-12-2023

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 957-24 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 900 000 \$ (parapluie 2024)

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mme Michèle Dufresne donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, le 957-24 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 900 000 \$ (parapluie 2024). Le projet de règlement est présenté et déposé.

Ce règlement a pour objectif de permettre à la Ville d'emprunter les sommes nécessaires, jusqu'à un maximum de 1 900 000 \$, pour réaliser les projets en immobilisations prévus au programme triennal d'immobilisations, notamment, et non limitativement, pour des travaux de réfection et d'aménagement de bâtiments, de rues et de parcs et l'achat d'équipements, de machineries, de matériel et autres biens.

21. Résolution 407-12-2023

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 958-24 sur le traitement des élus municipaux modifiant le Règlement 853-19

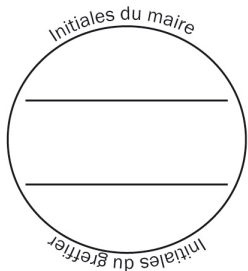
Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mme Michèle Dufresne donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement 958-24 sur le traitement des élus modifiant le Règlement 853-19. Le projet de règlement est présenté et déposé.

APPROVISIONNEMENTS

22. Résolution 408-12-2023

Adjudication de contrat pour la prise d'appels municipaux

Considérant que le contrat pour la prise d'appels municipaux vient à échéance et qu'il doit être renouvelé ;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Considérant que l'entreprise Citam - division de Cauca a fait parvenir à la Ville une offre de service pour une période de 5 ans soit du 1er janvier 2024 au 31 mai 2029 ;

Considérant que l'offre de service provenant de Citam - division de Cauca s'élève à un montant de 51 050.09 \$ avec taxes et indexation ;

Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire

Il est résolu :

- D'adjuger le contrat de service pour la prise d'appels municipaux à Citam – division de Cauca pour une période de 5 ans soit du 1er janvier 2024 au 31 mai 2029, et ce, au montant de 51 050.09 \$ avec taxes et indexation ;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

23. Résolution 409-12-2023

Adjudication de contrat DP2023-07 pour la captation des séances du conseil

Considérant que la Ville a procédé à une demande prix DP2023-07 pour la captation des séances du conseil ;

Considérant que les quatre (4) entreprises suivantes ont été invitées à soumissionner :

- Vega Média;
- Genial Productions;
- CCAP Tv;
- Siscom.

Considérant que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 novembre 2023 ;

Considérant que nous avons reçu les deux soumissions suivantes :

- Vega Média avec un montant de 500 \$ par séance pour 14 séances soit 8 048.25/année taxes incluses ;
- CCAP Tv avec un montant de 2 530.94 \$ par séance pour 14 séances soit 40 724.15/année taxes incluses.

Considérant que le prix proposé par le soumissionnaire Vega Média est le plus bas parmi les soumissionnaires ;

Considérant la conformité du plus bas soumissionnaire ;

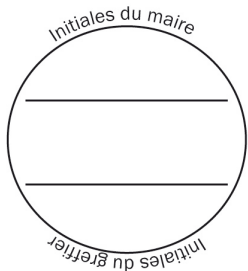
Considérant le respect des dispositions du Règlement 865-19 – Règlement de gestion contractuelle ;

Considérant la recommandation favorable de la direction générale ;

Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire

Il est résolu :

- D'adjuger le contrat à Vega Média pour la captation, la web diffusion des séances du conseil municipal et ce, au montant de 8 048.25 \$ taxes incluses pour 2024, 2025 et 2026 ;
- D'adjuger le contrat à Siscom inc. pour l'achat de l'équipement et ce, au montant de 16 360.71 \$;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents ;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- D'autoriser les paiements des montants afférents à l'adjudication des contrats à Vega Média et à Siscom inc. selon les modalités établies par la Ville.

Adoptée à l'unanimité

24. Résolution 410-12-2023

Adjudication de contrat SBDL2023-15 pour les services de soutien en technologies de l'information

Considérant que le 7 novembre 2023, la Ville a procédé à un appel d'offres public portant le numéro SBDL2023-15 pour les services de soutien en technologies de l'information ;

Considérant que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 7 décembre 2023 ;

Considérant la réception des soumissions de CPU Service d'ordinateur Inc., de Référence Systèmes et de celle de BZ inc. ;

Considérant l'analyse globale des soumissions reçues par le comité de sélection dans le but de déterminer le pointage intérimaire de chaque soumissionnaire ;

Considérant le pointage final obtenu pour chacun des soumissionnaires ;

Considérant la conformité du soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage ;

Considérant le respect des dispositions du Règlement 865-19 - Règlement de gestion contractuelle ;

Considérant la recommandation favorable de la direction générale ;

Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- D'adjudger le contrat pour les services de soutien en technologies de l'information à Référence Systèmes pour une période de trois ans soit du 9 février 2024 au 8 février 2027 et ce, pour un montant de 129 139.92 \$ taxes incluses ;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents ;
- D'autoriser le paiement du montant afférent à l'adjudication de contrat à Référence Systèmes.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

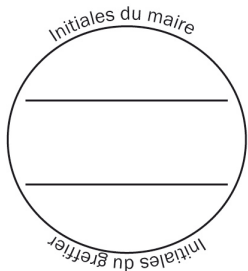
25. Ratification de l'entente portant sur l'entretien de sentiers pédestres sur le territoire de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval avec Action Sentiers Lavallois — **Reporté à une séance ultérieure**

~~Considérant le protocole d'entente ENT2020-004 relativement à la gestion et l'entretien des sentiers pédestres par Action Sentiers Lavallois;~~

~~Considérant la demande d'Action Sentiers Lavallois de mettre à jour cette entente;~~

Sur la proposition du _____

Il est résolu :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- ~~D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer l'Entente portant sur l'entretien de sentiers pédestres sur le territoire de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval – protocole d'entente 2023.~~

26. Résolution 411-12-2023

Autorisation de signature pour le renouvellement de l'entente de services aux personnes sinistrées avec la Société canadienne de la Croix-Rouge

Considérant qu'il y a lieu de renouveler l'entente de services aux personnes sinistrées avec la Société canadienne de la Croix-Rouge qui arrivera à échéance le 17 décembre 2023 ;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval doit prendre les mesures pour assurer la protection de la vie, de la santé et de l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres ;

Considérant que la Société canadienne de la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes/municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles ;

Considérant que la Société canadienne de la Croix-Rouge est reconnue par le ministère de la Sécurité publique pour la mise en œuvre des services aux personnes sinistrées et gérer l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistres ;

Considérant que les parties souhaitent établir les modalités suivant lesquelles la Société canadienne de la Croix-Rouge fournira des services aux personnes sinistrées en cas de sinistres sur le territoire de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval ;

Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire

Il est résolu:

- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer l'entente de services aux personnes sinistrées entre la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval et la Société canadienne de la Croix-Rouge.

Adoptée à l'unanimité

27. Résolution 412-12-2023

Autorisation de versement à la Maison des jeunes dans le cadre du programme PSM (Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité (2022-2024))

Considérant la Résolution 223-07-2022 confirmant notre participation financière sur deux ans, soit un montant de 15 000 \$ pour 2023 et un autre 15 000 \$ pour l'année 2024 pour la mise en place d'actions relatives au Volet 2 du programme ;

Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire

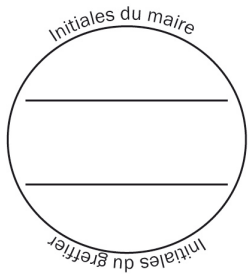
Il est résolu :

- D'autoriser le paiement de la somme de 11 297.60 \$ à la Maison des jeunes la Barak ;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME

28. Résolution 413-12-2023



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Demande de PIIA 2023-0029 pour autoriser la construction d'une aire de stationnement de plus de 150 m² au 3A, rue de la Pépinière

Considérant la demande de PIIA 2023-0029 déposée le 27 novembre 2023 ;

Considérant que le Règlement numéro 614-11 régissant le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) s'applique, puisque le requérant désire construire une aire de stationnement d'une superficie de 150 m² ;

Considérant que le requérant a déposé tous les plans et documents exigés à l'étude de la demande de P.I.I.A. ;

Considérant que le projet est conforme et que tous les objectifs et critères sont respectés ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA portant le numéro 2023-0029;

Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution;
- D'autoriser la demande de PIIA 2023-0029, conformément aux documents soumis au CCU le 5 décembre 2023;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

**29. ~~Autorisation de signature d'une Entente de principe – Petite Europe Versant Est Phase 3A~~
Reporté à une séance ultérieure**

~~Considérant que les parties étudient la possibilité d'établir une relation d'affaires dans le but de réaliser sur le territoire de la ville un projet de développement immobilier – Petite Europe Versant Est Phase 3A;~~

~~Considérant que les parties désirent consigner certains des éléments clés dans une entente de principe avant de conclure, dans un protocole d'entente les autres éléments sur lesquels les parties doivent s'entendre;~~

~~Considérant que le promoteur s'engage à respecter les prescriptions des lois et règlements applicables dans le cadre de la réalisation du projet, dont notamment celles prévues au Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux en vigueur;~~

~~Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette~~

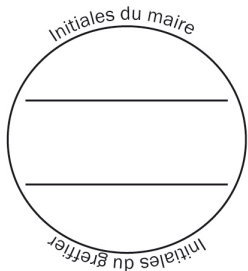
~~Il est résolu :~~

- ~~• D'adopter l'entente de principe liant la Ville et la Société immobilière Sainte-Brigitte inc., laquelle demeure confidentielle;~~
- ~~• D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer l'Entente de principe – Petite Europe Versant Est phase 3A et tous les documents afférents.~~

30. Résolution 414-12-2023

Contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts : 34, rue du Pivert

Considérant la demande de permis de lotissement déposée qui a pour effet de subdiviser le lot 312 afin de créer le lot suivant 5 758 515.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant que le propriétaire de tout terrain doit, comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale entraînant une augmentation ou la création d'un ou plusieurs lots à bâtir ou constructibles, s'engager à soit céder gratuitement un terrain à la Ville, verser une somme à la Ville ou prendre un tel engagement (terrain) et effectuer un tel versement (argent) ;

Considérant que le conseil municipal doit, conformément à l'article 2.3.1 du Règlement de lotissement 455-04, donner son avis sur le versement des espaces verts selon les choix suivants:

1. En terrain;
2. En argent;
3. En terrain et en argent.

Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

Il est résolu:

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- D'autoriser le versement en argent à la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, d'un montant de 10 786 \$ pour le lot 5 758 515, correspondant à 10 % de la superficie de la valeur uniformisée ;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

31. Résolution 415-12-2023

Contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts : 46, rue du Pivert

Considérant la demande de permis de lotissement déposée qui a pour effet de subdiviser le lot 312 afin de créer le lot suivant 5 758 517.

Considérant que le propriétaire de tout terrain doit, comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale entraînant une augmentation ou la création d'un ou plusieurs lots à bâtir ou constructibles, s'engager à soit céder gratuitement un terrain à la Ville, verser une somme à la Ville ou prendre un tel engagement (terrain) et effectuer un tel versement (argent) ;

Considérant que le conseil municipal doit, conformément à l'article 2.3.1 du Règlement de lotissement 455-04, donner son avis sur le versement des espaces verts selon les choix suivants:

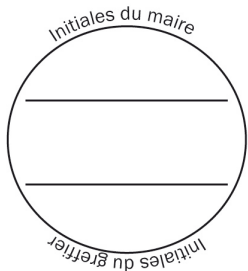
1. En terrain;
2. En argent;
3. En terrain et en argent.

Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

Il est résolu:

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- D'autoriser le versement en argent à la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, d'un montant de 9 274 \$ pour le lot 5 758 517, correspondant à 10 % de la superficie de la valeur uniformisée ;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

32. Résolution 416-12-2023

Contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts : Hautes-Terres

Considérant qu'une demande de permis de lotissement a été déposée ayant pour effet de remplacer deux (2) lots pour former quinze (15) lots dont huit (8) sont destinés à être bâtis ;

Considérant que le propriétaire de tout terrain doit, comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale entraînant une augmentation ou la création d'un ou plusieurs lots à bâtir ou constructibles s'engager à :

- Céder gratuitement un terrain à la Ville ;
- Verser une somme à la Ville ;
- Prendre un tel engagement (cession d'un terrain) et effectuer un tel versement (en argent).

Considérant que, conformément à l'article 2.3.1 du Règlement de lotissement 455-04, le conseil municipal doit autoriser le versement des espaces verts selon les choix suivants :

1. En terrain ;
2. En argent;
3. En terrain et en argent.

Considérant que le propriétaire a déjà cédé à la Ville une superficie 9711 mètres carrés en surplus lors d'un permis de lotissement subséquent pour l'aménagement d'espace naturel ;

Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

Il est résolu:

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- Que le conseil municipal autorise le versement des espaces verts en terrain pour une superficie de 9711 mètres carrés accompagné d'un versement en argent au montant de 474.30 \$ afin de compléter le versement pour le fond Parc, espaces verts et terrains de jeux, le tout correspondant à 10 % de la superficie de la valeur uniformisée ;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

33. Résolution 417-12-2023

Annulation de la résolution # 323-10-22

Considérant que le conseil municipal a adopté, le 25 octobre 2022, la résolution # 323-10-22 qui prévoit la suspension sans solde de l'employé # 517;

Considérant que le conseil municipal a adopté, le 2 novembre 2023, la résolution # 350-11-2023;

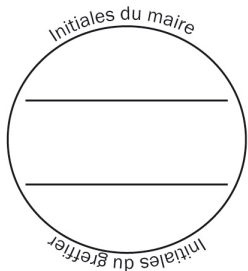
Considérant l'entente intervenue entre l'employé # 517 et la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval;

Considérant que les parties ont signés cette entente le 5 décembre 2023;

Considérant que toute entente intervenue dans le cadre d'un litige demeure strictement confidentielle;

Sur la proposition du conseiller M. Mathieu Thomassin

Il est résolu :



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution;
- D'annuler la résolution # 323-10-22;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

34. Résolution 418-12-2023

Embauche de Mme Catherine Roy à titre de conseillère juridique aux affaires municipales et greffière, employée cadre, à temps plein

Considérant la vacance du poste de conseiller juridique aux affaires municipales et greffier;

Considérant les besoins de la Ville, notamment en ce qui concerne la gestion des affaires municipales et juridiques;

Considérant les candidatures reçues et les entrevues réalisées à la suite de l'affichage du poste;

Considérant que Mme Catherine Roy répond aux exigences du poste;

Considérant que Mme Catherine Roy exercera ses fonctions d'avocate exclusivement à la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval et que celle-ci sera couverte par nos assurances professionnelles;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale et de la directrice générale adjointe et trésorière;

Sur la proposition du conseiller M. Mathieu Thomassin

Il est résolu :

- D'embaucher Mme Catherine Roy, à titre de conseillère juridique aux affaires municipales et greffière, à temps plein, régulier, suivant les dispositions du *Contrat traitant des conditions de travail des employés-cadres 2019-2024 no CC-19-24*;
- D'adopter l'Avenant 1 – Catherine Roy traitant des conditions qui lui sont propres, en complémentarité au *Contrat traitant des conditions de travail des employés-cadres 2019-2024 no CC-19-24*;
- Que les conditions de travail soient celles stipulées dans le *Contrat traitant des conditions de travail des employés-cadres 2019-2024 no CC-19-24* et dans l'*Avenant 1 – Catherine Roy*;
- D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

35. Résolution 419-12-2023

Embauche de M. Daniel Harvey à titre d'opérateur-journalier, à temps plein

Considérant la vacance d'un poste d'opérateur-journalier, à temps plein, au sein du Service des travaux publics;

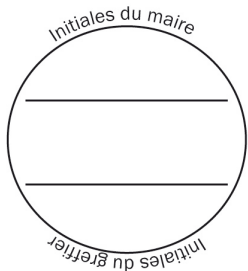
Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage du poste et les entrevues réalisées ;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics et de la directrice générale ;

Sur la proposition du conseiller M. Mathieu Thomassin

Il est résolu :

- D'embaucher M. Daniel Harvey à titre d'opérateur-journalier, régulier, à temps plein, suivant les dispositions de la convention de travail des cols bleus en vigueur;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

- Que cette embauche soit assujettie à une période de probation de 1 040 heures effectivement travaillées, conformément aux dispositions de la convention collective de travail des cols bleus en vigueur;
- D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

36. Résolution 420-12-2023

Embauche d'Antoine Hogan à titre de surveillant-appariteur, temporaire, à temps partiel

Considérant les besoins du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire de procéder à l'embauche d'un surveillant-appariteur afin de desservir chacun des emplacements où sont offerts des activités de loisirs desservies par la Ville ;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage du poste ;

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire ;

Sur la proposition du conseiller M. Mathieu Thomassin

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche d'Antoine Hogan, à titre de surveillant-appariteur, de façon temporaire, à temps partiel, suivant les dispositions de la convention collective de travail des cols bleus en vigueur ;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents

Adoptée à l'unanimité

37. Résolution 421-12-2023

Adoption de l'avenant #3 au contrat de M. Moïse Mayer

Considérant que l'ensemble des clauses prévues au Contrat traitant des conditions de travail des employés cadres # CC-19-24 s'applique à l'employé, à l'exception de ce qui est expressément prévu dans le présent avenant ;

Considérant qu'à la suite d'une réévaluation du poste de l'employé et d'une réorganisation au sein du service de la sécurité publique à la suite de la mise en place d'un nouvel horaire de travail pour les officiers cadres, il y a lieu d'effectuer des modifications aux conditions d'emploi de l'employé ;

Considérant que les parties ont la capacité et la qualité d'exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution du présent avenant ;

Sur la proposition du conseiller M. Benjamin Dagar-Magnan

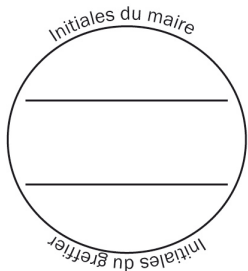
Il est résolu:

- D'adopter l'avenant # 3 du contrat de M. Moïse Mayer ;
- D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents, y compris l'avenant.

Adoptée à l'unanimité

38. Résolution 422-12-2023

Confirmation d'emploi de quatre (4) pompiers et premiers répondants



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Considérant les résolutions de juin 2023 procédant à l'embauche de M. Philippe Asselin, M. Dany Gagnon, Mme Anna Perreault et M. Alexis Savard, à titre de pompiers premiers répondants (pompière première répondante), à temps partiel, au Service de la sécurité publique ;

Considérant que la période de probation de de M. Philippe Asselin, M. Dany Gagnon, Mme Anna Perreault et M. Alexis Savard est terminée ;

Considérant la recommandation favorable du supérieur immédiat au sein du Service de la sécurité publique et de la direction générale ;

Sur la proposition du conseiller M. Benjamin Dagar-Magnan

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- De confirmer M. Philippe Asselin, M. Dany Gagnon, Mme Anna Perreault et M. Alexis Savard au statut d'employés réguliers, à temps partiel, à titre de pompiers premiers répondants (pompière première répondante) ;
- D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

39. Résolution 423-12-2023

Nomination de Mme Sophie Tremblay à titre de directrice des finances et assistante trésorière, poste cadre, à temps plein

Considérant la vacance du poste de Directrice des finances ;

Considérant que Mme Sophie Tremblay, actuellement assistante-trésorière pour la Ville, a démontré son intérêt pour le poste ;

Considérant que Mme Sophie Tremblay répond aux exigences du poste ;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale et de la directrice générale adjointe et trésorière ;

Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire

Il est résolu :

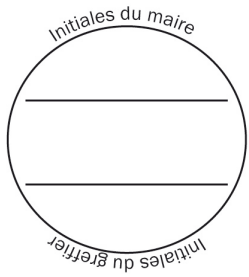
- De nommer Mme Sophie Tremblay, à titre de Directrice des finances et assistante-trésorière, poste cadre, à temps plein, régulier, suivant les dispositions du *Contrat traitant des conditions de travail des employés-cadres 2019-2024 no CC-19-24*;
- D'adopter l'Avenant 2 – Sophie Tremblay traitant des conditions qui lui sont propres, en complémentarité au *Contrat traitant des conditions de travail des employés-cadres 2019-2024 no CC-19-24*;
- D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

40. Résolution 424-12-2023

Nomination de Mme Karine Daigle à titre de conseillère stratégique en communication, expérience employé et relation citoyenne, poste cadre, à temps plein

Considérant la création du poste de Conseiller stratégique en communication, expérience employé et relation citoyenne ;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Considérant que Mme Karine Daigle a démontré son intérêt pour le poste ;

Considérant que Mme Karine Daigle répond aux exigences du poste ;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale et de la directrice générale adjointe et trésorière :

Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire

Il est résolu :

- De nommer Mme Karine Daigle, à titre de Conseillère stratégique en communication, expérience employé et relation citoyenne, poste cadre, à temps plein, régulier, suivant les dispositions du *Contrat traitant des conditions de travail des employés-cadres 2019-2024 no CC-19-24*;
- D'adopter l'Avenant 1 – Karine Daigle traitant des conditions qui lui sont propres, en complémentarité au *Contrat traitant des conditions de travail des employés-cadres 2019-2024 no CC-19-24*;
- D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

41. Période de questions

À 20 h 35, la mairesse, Mme France Fortier, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 807-17 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 742-14*.

Les citoyens ont pu soumettre leurs questions de façon électronique avant le début de la séance. Ses questions sont lues intégralement à voix haute par la greffière adjointe substitut.

Les citoyens sont invités à poser leurs questions aux élus.

La période de questions s'est terminée à 21 h 12.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

DISPOSITIONS FINALES

42. Levée de la séance

Sur la proposition la mairesse Mme France Fortier.

Il est résolu de lever la séance à 21 h 12.

Adoptée à l'unanimité

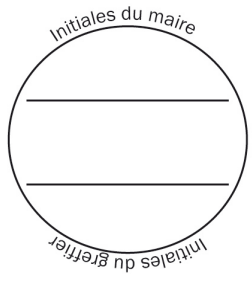
La mairesse,

La greffière adjointe substitut,

France Fortier

Caroline Letarte

5263



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolt